



# La foresterie participative

## Quelles avancées au Gabon ? Quels enseignements pour le Bassin du Congo ?

Libreville, le 6 juillet 2022 | 17h30–19h



# Agenda

1. Mot d'ouverture
2. Initiatives pour créer un cadre propice au développement de la foresterie sociale au Gabon
3. Fondements, approches, techniques et enjeux pour la conduite des processus de réformes forestières inclusives
4. Vers une approche sensible au genre dans la gouvernance forestière
5. Mise en œuvre des obligations communautaires liées à la foresterie communautaire : Expériences de terrain

# Mot d'ouverture de l'atelier

Elvis Mve

**Juriste, Brainforest**

6 juillet 2022

# Initiatives pour créer un cadre propice au développement de la foresterie sociale au Gabon

Elvis Mve

Juriste, Brainforest

6 juillet 2022



# Plan

## **1 Contexte**

1.1 Cadre juridique

## **2 Les initiatives du Groupe de Travail Inclusif**

2.1 Objectifs

2.2 Composition

2.3 Activités

2.4 Résultats

## **3 Les initiatives de la société civile à travers la plateforme Gabon Ma Terre Mon Droit (GMTMD)**

3.1 Contexte

3.2 Objectifs

3.3 Composition

3.4 Activités

3.5 Résultats

## **4 Les initiatives au niveau régional**

4.1 Contexte

4.2 Objectifs

4.3 Les 8 priorités pour rendre efficace la foresterie participative



# 1. Contexte

- Le fonctionnement actuel des FC renvoie une image mitigée de par leur efficacité dans le développement local tel que voulu par l'Etat gabonais depuis leur mise en place en 2013.
- Le Ministère des Eaux et Forêts a initié depuis 2019 un diagnostic de ces forêts.
- Pour y parvenir, la FAO a appuyé le Ministère dans la réalisation de cette activité par le biais d'un financement du programme FAO UE FLEGT.
- A cet effet, un Groupe de Travail Inclusif (GTI) a été mis en place.
- Dans cette action, l'implication de la société civile s'est faite à travers la mise en place d'un Groupe de Travail Juridique (GTJ).
- Au niveau régional nous avons la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative.

## 1.1 Cadre juridique

Textes	Titres	Portées	Dates
LOI	016/01 portant Code Forestier en République Gabonaise	Définition du concept de forêt communautaire et la procédure de création d'une FC	31 décembre 2001
DECRET	000692/ PR/MEFEPEPN, fixant les conditions d'exercice des droits d'usage coutumier en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche en application à l'Article de la Loi 016/01	Orientation sur le prélèvement des ressources forestières axé sur le droit d'usage des populations rurales	24 août 2004
	01028/PR/MEFEPEPN, fixant les conditions de création des forêts communautaire	Description des étapes de création des FC (étapes)	01 décembre 2004
	0106/ MFEPRN, portant droit de réservation d'une forêt par une communauté villageoise	Description du processus de réservation pour la création d'une FC (étapes)	06 mai 2014
ARRETE	018/ MFEPRN, fixant les procédures d'attribution d'une forêt communautaires	Déclinaison des étapes d'attribution d'une FC	06 mai 2014
	00366/MEF/CAB-ME définissant le modèle de contrat de fermage pour l'exploitation du bois d'œuvre dans les forêts communautaires	Présentation d'un modèle de contrat de fermage pour l'exploitation forestière d'une FC	04 mai 2018 ;
	00365/MEF/CAB-ME définissant les normes d'exploitation des bois d'œuvre dans les forêts communautaires	Description des normes d'exploitation du bois dans une FC	04 mai 2018
DECISION	0926/MEF/SG/DGF/DFCom, fixant les valeurs mercuriales de bois en grume applicables dans les forêts communautaires	Grille de mercuriale de vente de bois issu d'une FC	12 juillet 2018

# 2. Les initiatives du Groupe de Travail Inclusif

## 2.1. Objectifs

Participer au suivi du projet sur le processus d'évaluation des forêts communautaires par l'examen et la validation des documents produits jusqu'à la validation de la stratégie de gestion de ces forêts.

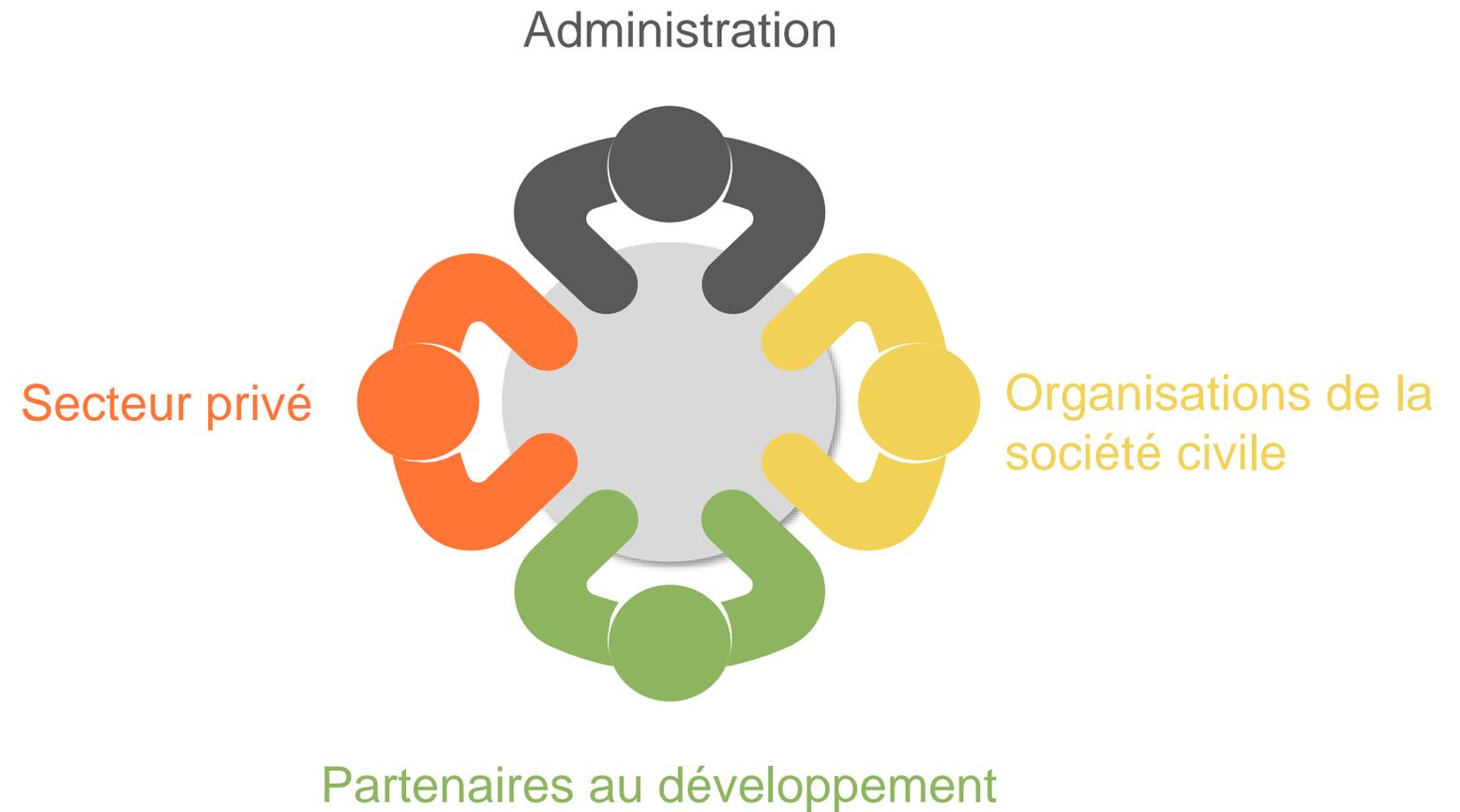
De façon spécifique, il s'agit de valider :

1. les grilles d'enquête de terrain et d'analyse soumises par la coordination du projet ;
2. les rapports et la stratégie nationale sur la foresterie communautaire.

Mais aussi participer à la mission de terrain de vérification du fonctionnement des Forêts communautaires.



## 2.2. Composition



## 2.3. Activités

### Activités

- Analyse des documents techniques;
- Mission de terrain. 5 provinces, 11 forêts communautaires, plus de 200 personnes rencontrées
- Validation du rapport de diagnostic et pré-validation de la Stratégie

### Livrables

- Etude de diagnostic
- Stratégie





## 2.4. Résultats obtenus (1/2)

1. 77 Plans Simples de Gestion et 32 Plans de Développement Local analysés
2. Le niveau de conformité administratif et technique des FC est connu
3. Le diagnostic des FC est effectué et connu
4. La stratégie des FC est en cours de validation

## 2.5. Résultats obtenus (2/2)

Les activités du GTI ont permis de dresser un état des lieux des forêts communautaires. Cet état des lieux est renforcé par une étude diagnostique qui a permis d'aboutir à la mise en place d'une stratégie pour gestion durable desdites forêts.



# 3. Les initiatives de la société civile à travers GMTMD

## 3.1. Contexte

- GMTMD est une plateforme de la société civile gabonaise créée en 2012 dans un contexte de sécurisation des droits fonciers.
- Globalement, GMTMD contribue aux initiatives du gouvernement gabonais dans sa lutte pour la gestion durable des forêts. Dans ce contexte, la plateforme formule des propositions au gouvernement dans le cadre du projet de révision du code forestier à travers un Groupe de Travail Juridique (GTJ).

## 3.2 Objectifs de la plateforme dans le processus de réforme du code forestier

L'objectif global de GMTMD est de mener un plaidoyer au niveau national en vue de renforcer la gouvernance forestière.

Spécifiquement il est question de:

- Appuyer la mise en place et soutenir le fonctionnement régulier d'un Groupe de travail juridique afin de faciliter la formulation de propositions de textes juridiques et/ou d'amendements juridiques sur la gouvernance forestière;
- Organiser des réunions avec les membres de la société civile afin d'identifier les priorités d'intervention pour le soutien juridique et assurer le suivi de ces priorités;
- Faciliter le dialogue entre le Groupe de travail juridique et les décideurs publics

### **3.3. Composition de la plateforme**

GMTMD est essentiellement composé de membres de la société civile gabonaise.

A ce jour, le GTJ compte environ 20 organisations de la société civile.



### 3.4. Activités

#### Activités

- Analyses juridiques;
- Formulation de propositions visant à améliorer la gouvernance forestière.

#### Livrables

- Rapports et compte-rendu de réunions
- Rapport d'analyse sur le processus de réforme en cours.

### 3.4. Résultats obtenus

4 compte-rendu de réunion du GTJ sont disponibles

1 document d'analyse du projet de révision du code forestier est disponible

# **4. Les initiatives au niveau régional : La feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative**

# 4.1 Contexte

- La feuille de route de Brazzaville a été adoptée car l'implication des communautés locales dans la gestion forestière est une mesure importante des réformes initiées au cours des années 1990 dans le secteur forestier en Afrique centrale. Différents régimes de foresterie participative ont été promus;
- En dépit de l'engouement qui y a eu autour de la «forêt communautaire» en tant que régime le plus courant, les premières attributions n'ont eu lieu qu'au Cameroun en 1997 et au Gabon en 2013;
- Après une dizaine d'années d'expériences pour certains pays, et un peu plus d'une vingtaine d'années pour d'autres, le bilan est mitigé ; la foresterie participative ne joue pas encore pleinement le rôle qui lui a été dévolu aussi bien sur le plan du maintien des fonctions critiques de la forêt que sur celui de l'amélioration des moyens d'existence des populations autochtones et des communautés locales.

# 4.2 Objectifs

- La feuille de route de Brazzaville vise la mise en œuvre des objectifs opérationnels 5.1.4. «Promouvoir la gestion communautaire et décentralisée des ressources forestières» et 5.2.3. «Renforcer la participation active des populations vulnérables à la gestion des ressources forestières» du Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique centrale (2015 – 2025);
- De manière spécifique, elle renseigne sur les réformes qui apparaissent nécessaires pour mettre en place les conditions favorables au développement de la foresterie participative, en général, et à l’amélioration de son efficacité, en particulier. En d’autres termes, elle propose des actions à mettre en place pour libérer le potentiel de la foresterie participative et permettre à des millions de personnes qui dépendent de la forêt pour leur subsistance de gérer durablement les ressources tout en améliorant leurs moyens d’existence - contribuant ainsi à l’atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

## 4.3 Les 8 priorités pour rendre efficace la foresterie participative

1. Définir une vision claire de la foresterie participative, et se fixer des objectifs pour la réaliser à l'horizon 2025;
2. Créer un environnement institutionnel, juridique et réglementaire favorable à la foresterie participative;
3. Faire évoluer le modèle des forêts communautaires et promouvoir d'autres régimes de foresterie participative;
4. Assurer un accompagnement adéquat de la part des services techniques de l'Etat;
5. Promouvoir les technologies innovantes et les savoir-faire endogènes;
6. Faciliter l'entreprenariat dans les initiatives de foresterie participative;
7. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement des populations autochtones et des communautés locales;
8. Evaluer périodiquement l'étendue et l'efficacité de la foresterie participative.

# Merci

Elvis Mve

**Juriste, Brainforest**

# Fondements, approches, techniques et enjeux pour la conduite des processus de réformes forestières inclusives

Patricia Iacob

Conseillère en droit et politiques publiques

ClientEarth

6 juillet 2022

**ClientEarth**<sup>⊕</sup>



# Plan

1. L'expérience de ClientEarth
2. Le contenu de la loi : dix thématiques clés de la foresterie communautaire
3. A quoi ressemble le processus de réforme ?
4. Le cycle de la réforme
5. Participation des acteurs

# L'expérience de ClientEarth



- **Qui sommes-nous ?**
- **Présentation basée sur nos analyses :**
  - « *Outil pour un cadre juridique favorable à la foresterie communautaire* » :
  - <https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/outil-pour-un-cadre-juridique-favorable-a-la-foresterie-communautaire/>
  - « *Guide sur les réformes juridiques dans le secteur forestier* » :  
<https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/guide-sur-les-reformes-juridiques-dans-le-secteur-forestier/>

# Le contenu de la loi : dix thématiques clés de la foresterie communautaire<sup>(1/2)</sup>



1. Régimes foncier et forestier



2. Attribution des forêts communautaires



3. Gouvernance communautaire



4. Participation inclusive



5. Gestion de la forêt communautaire

# Le contenu de la loi : dix thématiques clés de la foresterie communautaire<sup>(2/2)</sup>



6. Accès au marché



7. Partage des bénéfices



8. Résolution des conflits



9. Application de la loi

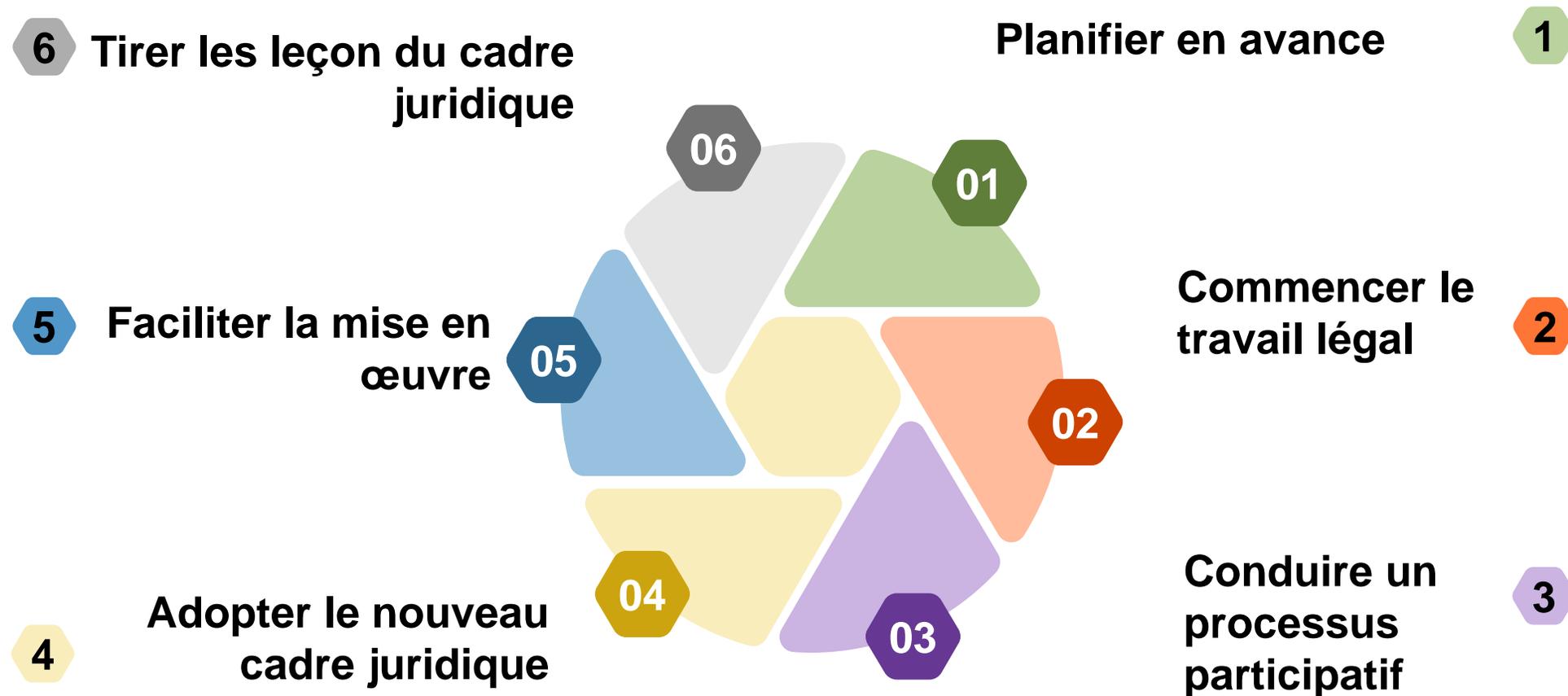


10. Soutien externe

# A quoi ressemble le processus d'adoption de réforme ?



# Le cycle de la réforme





# La participation des acteurs (1/2)

## Pourquoi la participation est-elle importante ?

- Produire des lois justes et consensuelles
- Etablir des lois cohérentes et uniformes
- Prévenir les risques de conflits
- Confier des responsabilités à la société civile et aux communautés
- Assurer une meilleure mise en œuvre



# La participation des acteurs (2/2)

## Comment assurer une participation effective ?

- La transparence comme point de départ
- Garantir une participation continue
- Utiliser un langage simple et clair
- Utiliser un format adéquat pour relayer l'information
- Allouer suffisamment de temps pour les contributions
- Respecter les « règles du jeu »
- Evaluer le processus

# Merci

Patricia Iacob

**Conseillère en droit et politiques publiques**

piacob@clientearth.org

**ClientEarth**<sup>⊕</sup>

# Vers une approche sensible au genre dans la gouvernance forestière

Nicole NGUEMA METOGO

**Experte genre et droits de l'homme**

6 juillet 2022



# Plan

1. **Introduction**
2. **Femme et gouvernance forestière: une participation consacrée par les Traités internationaux et régionaux**
  - 2.1. Les Conventions internationales
  - 2.2. Les politiques et stratégies régionales
3. **Une consécration par le corpus juridique national**
4. **Quelques défis à la prise en compte du genre**
  - 4.1. Des lacunes inhérentes aux vides juridiques
  - 4.2. Faible orientation des stratégie sur la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles
  - 4.3. Des lacunes dans les mécanismes de mise en œuvre au niveau local
  - 4.4. Les pesanteurs socio-culturelles
5. **Pour une effectivité de la prise en compte du genre dans la gouvernance forestière**

# 1. Introduction

- La « gestion inclusive » des ressources forestières est devenue, depuis un peu plus de deux décennies environ un enjeu majeur, du fait d'une dévolution progressive d'un rôle plus actif aux populations locales ;
- Il est reconnu que les femmes jouent de plus en plus un rôle important dans la gestion des ressources naturelles particulièrement forestières.
- Elles y tirent pour la plus part, l'essentiel des ressources nécessaires à leur survie et celle de leurs familles à travers l'agriculture pour la production vivrière et maraîchère et avec l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

« Adopter une approche genre c'est prendre en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes et des hommes au cœur de la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes ».



## 2. Femme et gouvernance forestière: Une participation consacrée par les Traités internationaux et régionaux

### 2.1. Les Conventions internationales (1/2)

Différents instruments internationaux consacrent Les principes et droits relatifs aux femmes ainsi qu'à leur non-discrimination.

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme** consacre la non-discrimination en son article 7 en ces termes :

*« Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination ».*

## 2.1. Les Conventions Internationales (2/2)

- La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** consacre juridiquement le droit des femmes à la propriété (article 16) et fait une place particulière aux femmes rurales (article 14).
- La **Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** fait obligation aux Etats de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les Déclarations et Conventions internationales (Article 18, al. 3).

En effet, Elle dispose que les États parties tiennent compte du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales.

## 2.2. Les politiques et stratégies régionales (1/2)

- **Plan de Convergence pour la conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale** (Yde, juillet 2004);

Cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

« En accord avec les engagements internationaux relatifs aux droits des femmes, la COMIFAC, à travers son Traité qui endosse les dispositions souscrites dans le cadre des Conventions de Rio et les Accords régionaux, assume pleinement les engagements qui y sont pris en matière de genre. Il s'agit notamment de la reconnaissance de l'égalité Hommes Femmes en matière d'accès aux ressources forestières et à la propriété foncière ».

- **La stratégie sous-régionale pour la prise en compte du genre** dans le Plan de Convergence

Outil de référence pour intégrer les préoccupations et les aspirations des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de conservation et de gestion durable des forêts des pays de la COMIFAC.

La mise place d'un environnement propice à la prise en compte du genre a prévalu à son élaboration;

## 2.2. Les politiques et stratégies régionales (2/2)

- **La Feuille de route de Brazzaville pour une foresterie participative plus efficace dans le contexte de l'agenda 2030 en Afrique centrale**

Elle accorde une attention particulière au renforcement de la foresterie participative, propose des orientations pratiques pour mettre en place les conditions favorables au développement de la foresterie participative, en général, et à l'amélioration de son efficacité, en particulier.



# 3. Une consécration par le corpus juridique national

- *La constitution*

La Constitution ou loi fondamentale garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de sexe, d'opinion ou de religion.

- *Le Code pénal*

Le Code pénal révisé de 2021 en son Article 291-3 dispose : Constitue un acte de discrimination, toute distinction opérée de façon directe ou indirecte, entre les personnes sur le fondement de leur origine, de **leur sexe**.....

- *Le Code forestier*

**La Loi N°016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise indique que** le domaine forestier rural est constitué des terres et forêts dont la jouissance est réservée aux **communautés villageoises** selon les modalités déterminées par voie réglementaire... **et l'implication des nationaux** dans la gestion des ressources forestières.

# 4. Quelques défis à la prise en compte du genre

## 4.1. Des lacunes inhérentes aux vides juridiques

- L'existence de vides juridiques sur la reconnaissance du rôle des femmes et leur implication dans la gestion des forêts notamment dans les instances de décision locales participe à limiter celles-ci dans la jouissance de leurs droits.
- L'approche encore globale de certaines réformes relatives à la gestion et le contrôle des ressources notamment les ressources foncières limitent la pleine participation des femmes à la gouvernance forestière.

## **4.2. Faible orientation des stratégies sur la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles**

Les mécanismes locaux qui régulent la gestion des forêts communautaires devrait aller bien au-delà de la simple gestion des ressources et favoriser une évolution des rapports entre les individus de la communauté (femmes, hommes, jeunes, vieux, etc.). Ce qui malheureusement n'est pas le cas.

## **4.3. Des lacunes dans les mécanismes de mise en œuvre au niveau local**

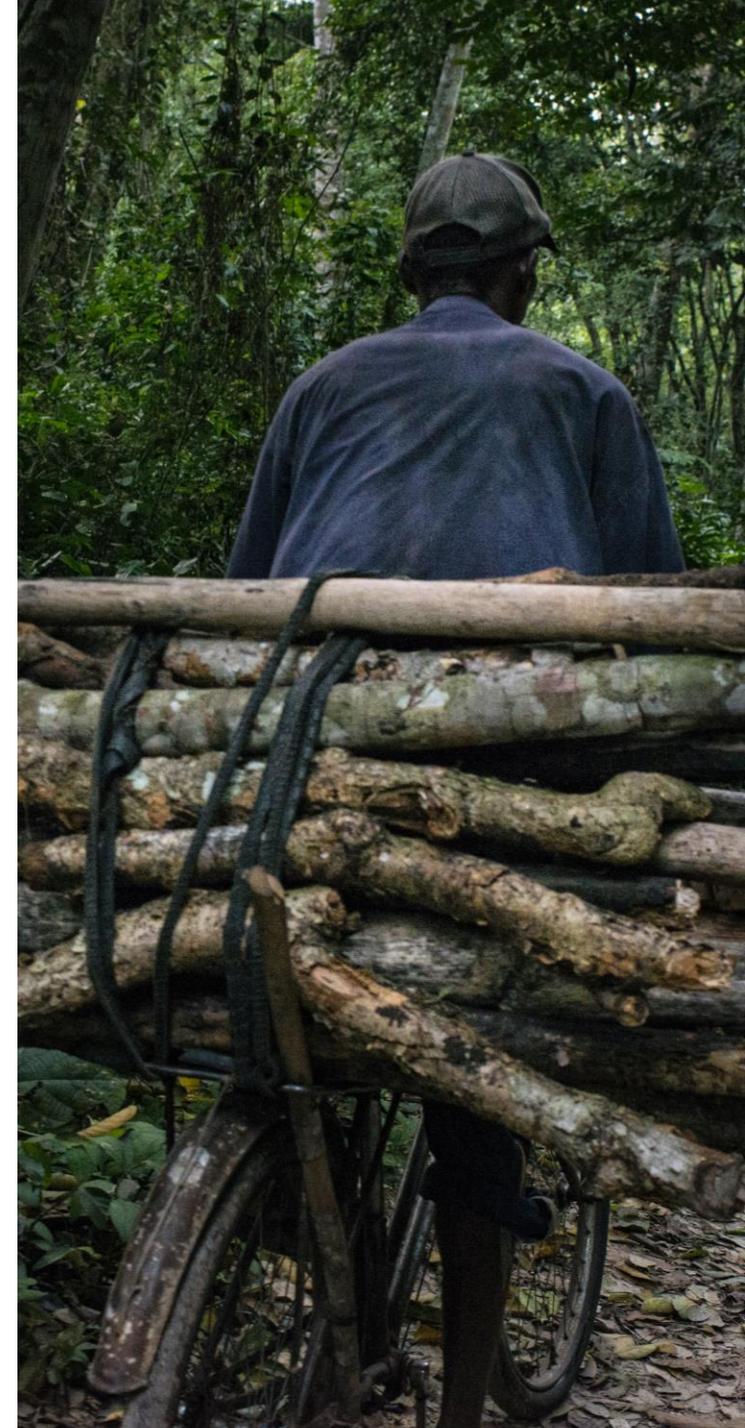
- Absence de modes de gouvernance qui permettraient aux femmes de participer de manière plus effective à la prise de décision et d'être mieux représentées.
- La répartition des responsabilités, des avantages et de l'information entre les hommes et les femmes dans les groupes mixtes

## **4.4. les pesanteurs socio-culturelles**

- les normes coutumières, fortement inégalitaires en termes de genre, restent les uniques références pour la participation des femmes en milieu rural.

## 5. Pour une effectivité de la prise en compte du genre dans la gouvernance forestière (1/2)

1. Faire un plaidoyer de haut niveau pour la révision de la législation forestière, en particulier celle relative aux forêts communautaires afin qu'elle prenne en compte les préoccupations des femmes et des jeunes
2. Veiller à la cohérence entre les dispositions de la législation forestière et les autres législations sectorielles pertinentes notamment celles relatives à l'égalité de sexe;
3. Promouvoir l'élaboration des lignes directrices ou des règlements intérieurs des villages afin de préciser davantage les mécanismes de participation des femmes pour chaque comité local de gestion des forêts





## 5. Pour une effectivité de la prise en compte du genre dans la gouvernance forestière (2/2)

4. Renforcer la participation et l'implication des femmes et des jeunes à la gouvernance forestière à travers l'instauration des quotas dans les instances de gestion en milieu communautaire
5. Vulgariser les textes en utilisant les techniques sensibles au genre afin de s'assurer que tous les groupes cibles sont informés
6. Renforcer la participation des femmes dans les structures organisationnelles (l'assemblée générale, le bureau de gestion et les comités techniques) en termes de participation équitable.

# **Merci**

Nicole NGUEMA METOGO

**Experte en genre et droits de l'homme**

# Mise en œuvre des obligations communautaires liées à la foresterie communautaire : Expériences de terrain

Jenny-Diana MBOUMBA MADOUTA

Responsable Adjoint, Département gouvernance forestière, Brainforest

6 juillet 2022



# Plan

- 1 **Présentation de Brainforest**
- 2 **Aperçu du projet**
- 3 **Résultats à mi-parcours**
- 4 **Principales leçons apprises et perspectives**
  - 4.1 Leçons apprises
  - 4.2 Perspectives

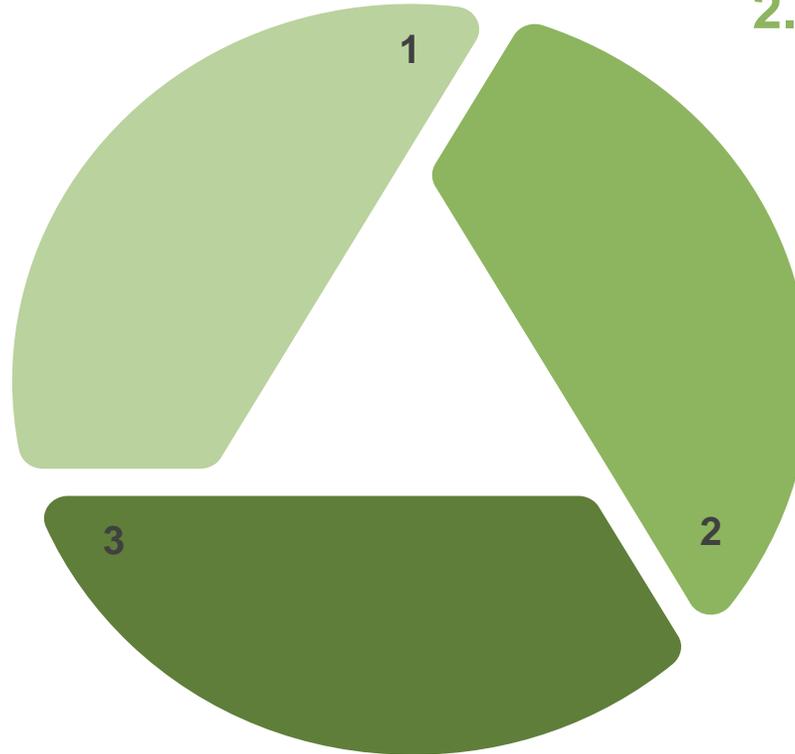
# 1. Présentation de Brainforest

## 1. Notre mission

Informier et accompagner toutes les parties prenantes du secteur forestier pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles.

## 3. Nos domaines d'intervention

Gouvernance forestière, Promotion des droits des défenseurs de l'environnement et des peuples autochtones, Agro-industries et Gouvernance foncière, Industries extractives et Alternatives économiques.



## 2. Nos actions

- Sensibilisation et accompagnement organisationnel et juridique;
- Veille juridique et contribution aux réformes;
- Mise en place et animation des cadres de dialogue multiacteurs;
- Défense et protection des CLPA
- Suivi des obligations sociales et environnementales des opérateurs économiques.

# Quelques actions et projets de Brainforest (1/3)

## Projet « Système de Diligence Raisonnée TRACER »



Le système de Diligence raisonnée TraCer a été mis en place pour s'assurer que le bois entrant dans la Zone Economique Spéciale (ZES) de Nkok répond aux exigences légales concernant la durabilité de l'exploitation forestière.

# Quelques actions et projets de Brainforest (2/3)

Projet « Renforcement de la surveillance des forêts, de la faune et de l'application de la loi dans le bassin du Congo »



Ce projet vise à renforcer l'Observation Indépendante non mandatée pour améliorer la qualité et la disponibilité d'informations indépendantes sur la conformité aux normes juridiques des secteurs forestier et foncier.

# Quelques actions et projets de Brainforest (3/3)

Projet « Cacao sous ombrage comme développement économique zéro déforestation pour les communautés villageoises »

- Il vise à lutter contre la déforestation et la pauvreté par l'agroforesterie à travers la réhabilitation du cacao sous ombrage. La superficie totale des plantations réhabilitées est parti de 74,5ha en 2021 à 130 ha en 2022.
- L'accompagnement multiformes fourni par Brainforest et ses partenaires a permis de mettre en place une pépinière de 5000 plants et d'augmenter la capacité de production de cacao de l'ensemble des bénéficiaires à 8 tonnes en 2021 contre seulement 4,7 tonnes en 2020.



## 2. Aperçu du projet (1/2)

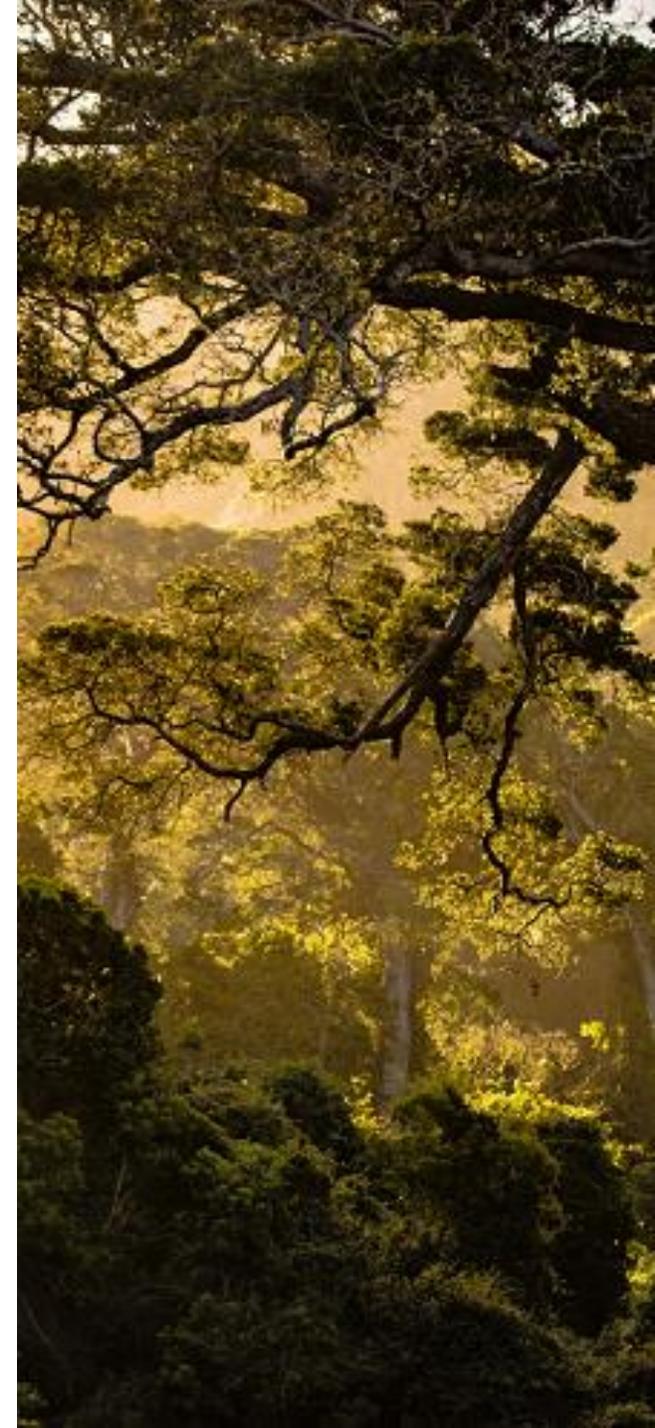
Brainforest à travers son expertise contribue à améliorer la compréhension des enjeux liés aux problématiques sur le suivi communautaire des engagements pris entre l'Etat et les communautés locales. A travers notre projet, nous contribuons au suivi de ces engagements à travers un suivi multiforme.

### Obligations communautaires

- Collaborer étroitement avec les responsables de l'administration
- Exploiter la forêt communautaire sur la base d'un plan simple de gestion
- Assurer la surveillance de la forêt communautaire
- Dénoncer toutes violations des règles de gestion
- S'assurer que les revenus de l'exploitation contribuent au développement local
- Réaliser des actions de développement local
- Respecter et appliquer les dispositions de la clé de répartition

### Intervention de l'administration

- Accompagner la communauté dans la mise en œuvre du plan simple de gestion
- S'assurer que les opérations de gestion, de conservation et de l'exercice des droits d'usage coutumiers à l'intérieur de la forêt communautaire sont conformes à la réglementation forestière
- Accompagner les communautés dans le processus d'attribution des FC à travers la facilitation de réunions de sensibilisation, la facilitation de la cartographie participative, la participation à la réunion de concertation, etc.



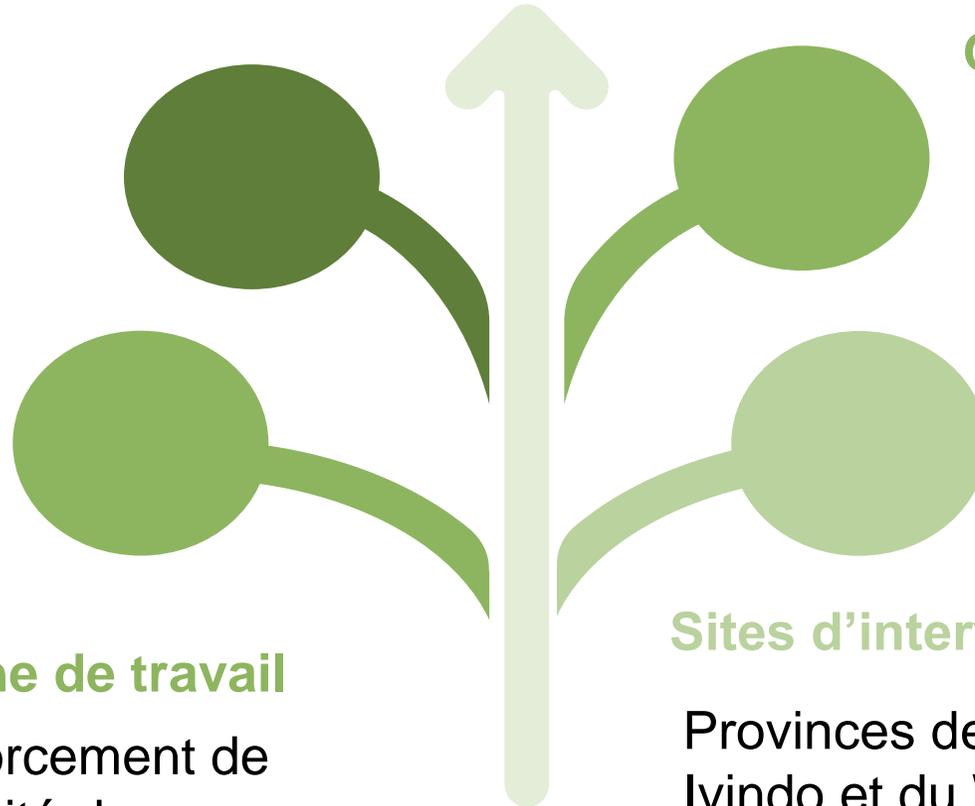
## 2. Aperçu du projet (2/2)

### Contexte

Appuyer les communautés pour permettre une gouvernance durable et légale des forêts communautaires.

### Approche de travail

- Renforcement de capacité des communautés
- Plaidoyer
- Réunions multiacteurs



### Objectifs

- Développer un cadre juridique cohérent pour garantir la sécurité des communautés
- Renforcer les capacités des communautés

### Sites d'intervention

Provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem



### 3. Résultats à mi-parcours

- Identification de 4 villages: 2 dans le Woleu-Ntem à Mitzic (Elarmilo et Ngombessi); 2 dans l'Ogooué-Ivindo à Booué (Balem-Inzanza et Nzafieng);
- Renforcement des capacités des Assistants Techniques communautaires;
- Renforcements des capacités et Suivi technique des communautés partenaires ;
- Etude sur le genre et sensibilisation sur la prise en compte du genre dans les FC;
- Contribution à l'élaboration du projet de politique sur la foresterie communautaire.

# 3. Leçons apprises et perspectives

## 3.1. Leçons apprises

- Faible connaissance du cadre juridique des FC et des outils de gestion (PSG, PDL, Contrat de fermage);
- Faible niveau de gouvernance dans les FC: fonctionnement des associations, suivi des activités en forêts, gestion des fonds, mise en œuvre des projets;
- Collaboration difficile entre les acteurs impliqués (préfet, administration des Eaux et Forêts, fermier, autres parties prenantes);
- Faible implication des femmes;
- Incompréhension des rôle des acteurs impliqués dans la gestion des FC (préfet, administration des Eaux et Forêts, fermier, autres parties prenantes);
- Nécessité de raccourcir et d'alléger la procédure;
- Nécessité de développer des activités autres que l'exploitation du bois.

## 3.2. Perspectives

- Renforcer les plateformes d'échanges multiacteurs
- Faciliter la création d'un réseau de communautés gestionnaires des forêts communautaires
- Former des vulgarisateurs locaux
- Renforcer le plaidoyer sur la prise en compte du genre en respectant les us et coutumes
- Mener un plaidoyer pour la validation de la Stratégie Nationale des Forêts Communautaires (SNFC) et conduire à termes la réforme du Code Forestier en tenant compte des orientations de la SNFC



# Nos activités en images



Mission d'information sur la mise en œuvre du projet

# Nos activités en images



Enquête en focus groupe avec des femmes

# Nos activités en images



Renforcement de capacité sur les outils de gestion des FC

# Merci

Jenny-Diana MBOUMBA MADOUTA

Responsable Adjoint, Département gouvernance forestière Brainforest



# Questions et échanges





**Merci pour votre participation !**

